

BUREAU du Te61
Mardi 18 juin 2024 / 16h30

PROCÈS VERBAL

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Philippe AUVRAY, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVEQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Michel BELLENGER, Marc CARRÉ, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI et Jean-Pierre MARTIN.

Pouvoir : Marc CARRÉ donne pouvoir à Philippe CHALLIER,
Jean-Pierre MARTIN donne pouvoir à Charles HAUTON.

Présents hors bureau syndical : Christian CHARLES, délégué du Te61, Sylvain GAUDIN, délégué du Te61, Louis AVICE, Juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile Cheron.

Monsieur le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et les pouvoirs.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

1. Attribution du marché « Chauffage-bois Les Monts d'Andaine » (vote)
2. FACE souterrain
3. Protocole EDF
4. Bâtiment Urssaf
5. Affaires et questions diverses
 - Réunions Orange
 - Commissions locales
 - Livre « Histoire du gaz en Normandie »

1. Marché chauffage-bois Les Monts d'Andaine (vote)

Par transfert de compétence, le Te61 devient maître d'ouvrage des projets de chaufferies-bois avec création éventuelle de réseaux primaires. La collectivité adhérente bénéficie ainsi des services, de l'expertise et de l'accompagnement d'un ingénieur dédié pour la mise en œuvre de la chaufferie bois-énergie et de son éventuel réseau de chaleur associé.

Le Te61 étudie les solutions techniques, investit et accompagne la collectivité dans la mise en place de la chaufferie bois-énergie et exploite la chaufferie avec l'adhérent.

Dans le cadre d'une réflexion énergétique principalement dirigée sur la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) d'Andaine, la commune des Monts d'Andaine a souhaité étudier la mise en place d'une solution permettant de réduire ses coûts de fonctionnement tout en rénovant et centralisant les moyens de production de chaleur.

Monsieur Gravelat, Maire de la commune, souhaite valoriser le plus possible son territoire et ses ressources afin de choisir la source énergétique idoine à l'alimentation des bâtiments tertiaires de son patrimoine. Le bois énergie est ainsi une solution envisagée par la municipalité pour guider sa stratégie technique en matière énergétique. Adhérente au Te61, la commune a souhaité s'appuyer sur les services bois énergie du syndicat et lui a ainsi, par délibération du 10 janvier 2022, confié sa compétence.

Le bureau d'étude Boulard 14, maître d'œuvre du marché retenu en 2022 et les architectes JSA, ont alors lancé une consultation le 25 avril 2024, ayant pour objet la création d'une chaufferie-bois énergie sur la commune des Monts d'Andaine, sur le modèle de la chaufferie de Rémalard en Perche. Il s'agit d'une chaufferie avec un réseau de chaleur à deux points de livraison : l'EHPAD et l'ancienne mairie. Un bâtiment à usage de local des services techniques de la commune abritera la chaufferie, ce qui implique une mise aux normes complète de ce bâtiment.

Le marché est à procédure adaptée alloti en 5 lots :

- lot n° 1 : Terrassements – VRD ;
- lot n° 2 : Gros œuvre – Maçonnerie ;
- lot n° 3 : Charpente bois – Couverture – Bardage ;
- lot n° 4 : Menuiseries – Métallerie ;
- lot n° 5 : Chauffage.

Monsieur le Président présente l'analyse du bureau d'étude Boulard 14 :

Lot 1 (estimation 30 000 €)	Prix HT	Note Technique	Note Prix	Note globale
Terrassement Transport Andrieu (TTA) <i>Joué du Bois</i>	17 896,45 €	40	60	100
François Martinez Travaux Publics (FMTP) <i>La Ferté Macé</i>	25 624,90 €	21	41,9	62,9

Lot 2 : aucune offre reçue.

Lot 3 : aucune offre reçue.

Lot 4 (estimation 16 000 €)	Prix HT	Note Technique	Note Prix	Note globale
Menuiserie Louise <i>La Coulonche</i>	21 383,43 €	31	60	91

Lot 5	Prix HT	Note Technique	Note Prix	Note globale
SCF <i>La Ferté Macé</i>	269 881,00 €	23	48	71
Éclairgie <i>Argentan</i>	217 861,75 €	33	58	91
Eurotherm <i>Sourdeval</i>	210 319,66 €	25	60	85
Dalkia <i>Saint André les Lille</i>	261 997,30 €	37	51	88

Force est de constater la difficulté d'obtenir des offres sur de tels marchés, Monsieur le Président propose de retenir les entreprises ayant reçu la meilleure note globale pour les lots 1, 4 et 5 et de déclarer infructueux les lots 2 et 3. Il propose d'autoriser la mise en place d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour les lots infructueux et de mener toutes les diligences nécessaires à la conclusion de marchés négociés dans des délais raisonnables.

Après cet exposé et en avoir délibéré, les membres du bureau syndical :

- Retiennent les offres des entreprises mandataires suivantes :
 - o Terrassement Transport Andrieu (TTA) pour le lot n° 1 Terrassement,
 - o Menuiserie Louise pour le lot n° 4 Menuiserie Métallerie,
 - o Éclairie pour le n° 5 Chauffage,
- Déclarent l'infructuosité des lots suivants :
 - o Lot n° 2 : Gros œuvre et maçonnerie,
 - o Lot n° 3 : Charpente bois couverture bardage.
- Autorisent, pour les lots rendus infructueux, le Président à mener toutes les diligences nécessaires à la conclusion de marchés sans publicité ni mise en concurrence dans des délais raisonnables.

Les résultats des négociations menées seront présentés en réunion de bureau le 3 juillet 2024 à 9h30 pour délibération.

2. Subventions du FACE

Lors de la réunion du comité syndical du 31 mai 2024, avait été présentée la baisse notable des subventions du FACE, avec le soutien des parlementaires, pour les différents programmes de travaux.

Sur l'ensemble du territoire ornais, 740 km de fils nus basse tension sont comptabilisés en fin d'année 2023, dont 134 km en urbain. Ainsi les travaux de sécurisation en milieu urbain pour le Te61 ne concernent plus que 600 km de fils nus. Parmi les chantiers restants, certains sont des dossiers compliqués, ayant parfois été abandonnés pour des problèmes techniques ou d'autorisations. Ils se retrouveront de nouveau à l'ordre du jour prochainement.

Pour pallier ces éventuels problèmes, Monsieur le Président propose de favoriser la technique souterraine pour traiter les futurs dossiers de sécurisation, plutôt que l'aérienne, actuellement utilisée.

Les coordinateurs acceptent de traiter les futurs dossiers de travaux de sécurisation en souterrain plutôt qu'en aérien dorénavant.

3. Achat d'énergie protocole

Le Territoire d'Énergie Orne est coordinateur d'un groupement d'achat d'électricité sur le département de l'Orne. Les membres de ce groupement ayant constaté depuis le 1^{er} janvier 2023 de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par le fournisseur EDF, détenteur du marché, un protocole d'accord a été établi entre les parties en compensation.

Dans le cadre d'un règlement amiable de leur différend entre la société EDF et le Groupement d'achat ce protocole prévoit notamment une indemnisation approchant les 1 500 000 €, par EDF au profit du groupement qui sera répartie entre l'ensemble des membres actifs du groupement en fonction du nombre de points de livraison. Cette indemnisation a été obtenue en compensation des erreurs administratives commises et non pas pour pallier le prix élevé de l'électricité.

Cependant, pour obtenir cette indemnisation, il faut impérativement que tous les membres l'acceptent par délibération. A défaut aucune contribution financière ne sera accordée.

Le comité syndical a validé le protocole par délibération en date du 31 mai 2024.

Aujourd'hui, sur les 138 membres actifs du groupement d'achat, 128 ont envoyé leur délibération au Te61, qui reste dans l'attente des 10 dernières.

4. Bâtiment URSSAF

En 2017, le Te61 a déplacé son siège social au 6 Rue de Gâtel à Valframbert afin de pouvoir répondre à ses nouvelles missions. Le choix s'est porté sur une réhabilitation d'un bâtiment existant plutôt que sur la construction d'un projet neuf malgré toutes les contraintes qui sont propres à la réhabilitation (bâti existant, type de construction, aménagement de la parcelle...). L'ancien site du CDG61 a donc été réhabilité dans ce sens. Après 5 années d'utilisation, un manque de place est constaté.

Le bâtiment voisin qui est propriété de l'URSAFF ne semble pas être utilisé dans sa totalité. La proposition consisterait à dédier une partie du bâtiment de l'URSAFF pour le Te61. Cela permettrait d'optimiser l'utilisation de ce bâtiment.

L'acquisition de cette partie permettra de créer des salles de réunions supplémentaires et des bureaux afin d'accueillir à terme les salariés de la SEM Éner61. Des travaux seront à prévoir après l'achat du bien :

- Raccordement réseaux,
- Passerelle entre les deux bâtiments,
- Installation de panneaux photovoltaïques,
- Construction d'une chaufferie-bois...

Un accord de principe à hauteur de 450 000 € a été trouvé. Une consultation aux services des domaines a été déposée le 4 juin 2024 et le compromis de vente devrait être signé dans les semaines à venir. Le 3 juillet, une rencontre est prévue avec la directrice de l'URSSAF.

Les membres du bureau syndical approuvent ce projet et encouragent le Président à continuer les négociations, dans la mesure où les moyens financiers du Te61 le permettent.

5. Questions diverses

Réunions avec Orange

Les services techniques du Te61, accompagnés de Frédéric Hardy, coordinateur, rencontrent tous les deux mois les services d'Orange.

A la dernière réunion, un point a été fait sur l'utilisation de chambres de tirages télécom en composite par Orange. Celles-ci ne sont pas normalisées et présentent des risques d'accidents. Malgré le refus du conseil départemental d'installer ce genre de chambres dans l'Orne, il a été constaté sur un chantier l'installation de chambres en composite. Ainsi, le conseil départemental a interdit légalement l'utilisation de ces chambres, au profit de celles en béton. Monsieur le Président demande aux coordinateurs d'être vigilants sur les chantiers à ce que cette interdiction soit respectée.

Un deuxième point a été soulevé concernant la signature d'une convention de dépose des poteaux Orange par le Te61. Il a été proposé à Orange que les entreprises mandatées par le Te61 puissent déposer leurs poteaux pendant les travaux afin de gagner en efficacité. La convention est toujours en attente de signature des responsables d'Orange.

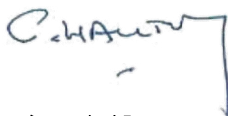
Commissions locales 2024

- Jeudi 26 septembre lots 1 et 3 (Alençon – Sées) / Maison de l'énergie (M. Larchevêque)
- Mardi 1^{er} octobre lots 7 et 9 (L'Aigle – Longny) / Saint Langis lès Mortagne (M. Challier)
- Vendredi 4 octobre lots 4 et 6 (Vimoutiers – Argentan) / Salle Armontel à Vimoutiers (M. Hauton)
- Mardi 8 octobre lots 2 et 12 (Flers – Briouze) / Salle de Messei (M. Bellenger)
- Mardi 15 octobre lots 10 et 11 (Domfront – Ferté-Macé) Hôtel du Béryl Bagnolles de l'Orne Normandie (M. Bignon)
- Vendredi 18 octobre lots 5 et 8 (Mêle sur Sarthe – Bellême) / Gué de la Chaîne (Mme El Khaledi)

Remise du livre l'histoire du gaz en Normandie aux membres présents

Fin de la réunion à 17h50

Le secrétaire de séance
Charles HAUTON



Procès-verbal Bureau – mardi 18 juin 2024



Le Président
Philippe AUVRAY